

Genève-Servette HC (GSHC) édicte, pour tous les matchs qui se déroulent sous le patronage de la Ligue Nationale Suisse de Hockey sur Glace (LN), le :

Règlement de patinoire

1. Base

Règlement pour l'ordre et la sécurité de la LN (ROS).

2. Autorisation, interdiction d'accès

L'accès à la patinoire n'est autorisé qu'aux personnes en possession d'un billet d'entrée ou d'un abonnement valable pour le match en question. Le spectateur le conservera jusqu'à la fin du match. Le GSHC se réserve le droit d'effectuer des contrôles dans l'enceinte de la patinoire. Toute personne sans autorisation d'accès sera expulsée et dénoncée à l'autorité compétente.

3. Droits et devoirs de l'organisateur et des spectateurs

Le GSHC veille, dans le cadre de son droit de domicile et de ses possibilités, au déroulement ordonné du match. Dans la mesure de ses compétences, il veille à ce que le calme et l'ordre règnent parmi les spectateurs. Les spectateurs doivent collaborer en respectant les directives des dirigeants, du personnel de sécurité, du service d'ordre du GSHC, de personnel de la patinoire ainsi que des forces de police et se conformeront aux règles applicables, notamment en respectant les infrastructures et les autres supporters. Les spectateurs restent responsables de leur comportement en tout lieu et en toutes circonstances et n'entreprennent aucune action qui nuirait à leur propre sécurité, à celle d'autrui, à l'ordre et à la bonne organisation d'un match.

4. Prescriptions de sécurité

- 4.1. Les spectateurs doivent se soumettre aux contrôles d'entrée. Le refus de se soumettre aux contrôles engendre l'interdiction d'accès à la patinoire. Le prix d'entrée ne sera pas remboursé.
- 4.2. L'entrée est interdite aux personnes violentes et/ou sous l'influence de l'alcool/drogue. Le prix d'entrée ne sera pas remboursé.
- 4.3. Il est interdit d'introduire et d'utiliser dans la patinoire :
 - Des armes à feu et les couteaux de tous genres.
 - Des coups de poing américains et les battes de base-ball.
 - Des engins pyrotechniques de tous genres (fusée, pétards, fumigènes, épis etc....).
 - Des bouteilles et des boîtes de tous genres (verre, plastique, PET, aluminium, etc.).
 - Des appareils à rayon laser, les banderoles provocantes.
 - Des sprays de tous genres.
 - Tout objet pouvant être dangereux ou jugé comme tel par le personnel de sécurité.
- 4.4. Les spectateurs doivent se comporter d'une manière « fair-play » et éviter tout acte de violence.
- 4.5. Il est interdit de fumer dans la patinoire.
- 4.6. La capacité maximum de la patinoire, soit 7'135 spectateurs, ne doit pas être dépassée.

5. Sanctions contre les infractions au présent règlement

Une interdiction d'entrée locale ou nationale peut être prononcée contre un spectateur qui viole le présent règlement. Une copie de l'interdiction prononcée sera adressée à la police et introduite dans un fichier. Le non respect d'une interdiction d'entrée sera dénoncé auprès du juge.

De plus des frais administratifs pouvant atteindre la somme de CHF 500.00 (cinq cents) seront perçus.

6. Échange de données en cas d'incidents de sécurité

En cas d'incidents de sécurité nécessitant l'identification des personnes concernées, les clubs/la ligue impliqués se réservent le droit d'échanger les données personnelles pertinentes. Cet échange de données se fait dans le respect des lois en vigueur sur la protection des données et vise à protéger la sécurité et l'intégrité des utilisateurs. En assistant à un match de hockey sur glace, vous acceptez que des données pertinentes puissent être échangées à des fins d'identification.

7. La responsabilité de l'organisateur

Les spectateurs ont l'obligation d'adopter un comportement conforme aux prescriptions mentionnées à l'article 3. Le Genève-Servette HC décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de perte d'objet. Demeurent réservés les cas où sa responsabilité civile ou contractuelle est engagée.

Toute personne prise en flagrant délit de violation du présent règlement sera tenue responsable des dommages causés.

Genève, le 30/8/23

Genève-Servette HC SA

Philippe Baechler
Président

Marc Gautschi
Directeur Sportif